

## Communiqué

OBJET : PROPOSITION D'ARTICLE POUR BULLETIN MUNICIPAL  
AGGLO PAYS ISSOIRE  
ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES COUZES AU LIVRADOIS

### Préambule

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et élabore actuellement un contrat territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre le volet gestion des milieux aquatiques.

### Cadre général de la gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure au sein de l'Union Européenne une obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La transposition de cette directive s'organise principalement autour de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui constitue le texte central de la politique française de l'eau.

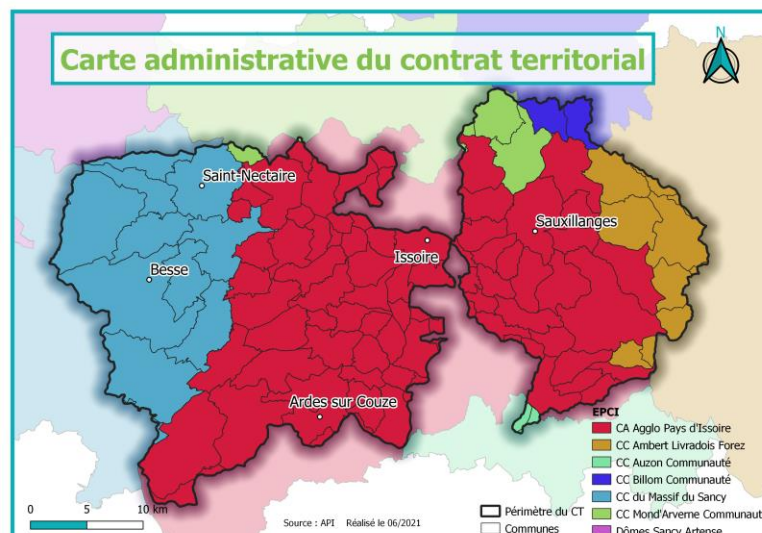
La mise en place de cette législation se fait à une échelle territoriale cohérente qui permette de planifier la gestion de l'eau localement avec une portée juridique. Notre territoire est concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (orientations fondamentales, programme de mesures) ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (programme d'aménagement et de gestion durable, règlement).

Le contrat territorial (CT) est un outil permettant de mettre en place, à une échelle locale, une programmation multithématique opérationnelle conforme aux objectifs du SDAGE et du SAGE ayant pour principal objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

### Le contexte local

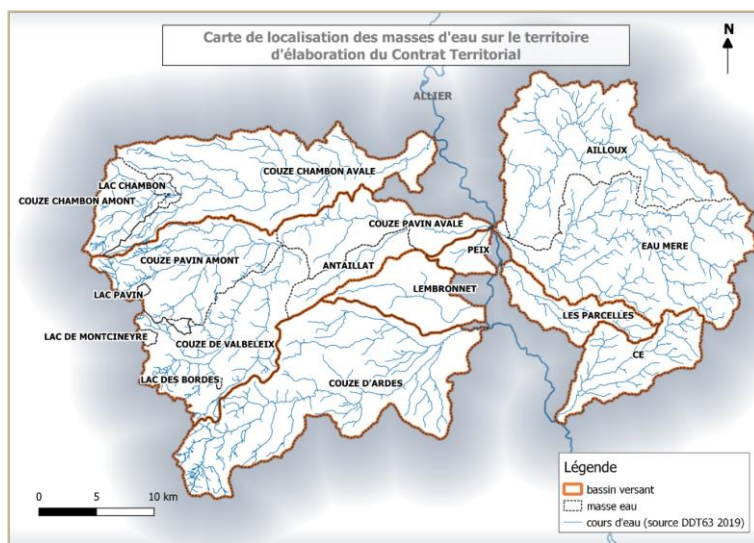
Suite à la finalisation des contrats territoriaux « Eau-Mère et le ruisseau des Parcelles », « Couze Pavin », « Couze Chambon Amont » et « Lembronnet » portés par des EPCI, une volonté de poursuivre les actions à une échelle plus large et cohérente a été entreprise. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire porte actuellement une élaboration de contrat territorial des Couze au Livradois en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques et financiers. La carte suivante présente le territoire d'élaboration du CT en fonction des intercommunalités.



### **Agglo Pays d'Issoire**

Mail : [contact@capissoire.fr](mailto:contact@capissoire.fr)  
7ter boulevard André Malraux  
BP 90162  
63500 ISSOIRE  
Tél : 04 15 62 20 00

Ce projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km<sup>2</sup> pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-dessous présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.



L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon. Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place une programmation d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront pris en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnemental, lacs, assainissement, ressource en eau et communication. Au cours de cette année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

- la signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- la validation de la méthode de diagnostic ;
- la réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- la mise en place de sondes de mesure de températures ;
- le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux.



*Relevé diagnostic - rejet au cours d'eau*



*Installation des sondes thermiques*



*Relevé diagnostic - seuil infranchissable*

Les animateurs techniques en charge du projet se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la gestion des milieux aquatiques :

- **Maxime TREBUCHON** : 06 83 00 32 56, [maxime.trebuchon@capissoire.fr](mailto:maxime.trebuchon@capissoire.fr) ;
- **Aurélien GRANDPIERRE** : 06 22 06 29 09, [aurelien.grandpierre@capissoire.fr](mailto:aurelien.grandpierre@capissoire.fr) .